

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 21 novembre 2019 à 21 Heures.

L'an deux mille dix neuf, le jeudi 21 novembre 2019 à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : MM AURENSAN LAGARDE LABADIE GARCIA BARNADAS NAVARRE LETELLIER DARBAS PAYROS MMES SARNIGUET PESQUIDOUX.

Etaient absents et excusés : M. CHANUT ayant donné procuration à M. BARATAULT et M. GARROS ayant donné procuration à MME SARNIGUET.

Etait absent : M. DUBOURDIEU.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2019 qui n'appelle aucune observation.

ORDRE DU JOUR :

- **Projet d'acquisition immobilière**
- **Indemnité conseil 2019 comptable public**
- **Commission assainissement**
- **Révision des loyers**
- **Subvention réfection façades**
- **Règlement investissement 2020**
- **Renouvellement bail palombière**
- **Location traceuse stade**
- **Examen divers devis**
- **Parc acrobatique**
- **Question diverses**

Monsieur Jean-Yves DARBAS est nommé secrétaire de séance.

Projet d'acquisition immobilière

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a quelques années la municipalité avait émis le souhait d'acquérir la parcelle AB117 pour 98 ca appartenant à M. Gauzan et située à proximité de la salle polyvalente sur laquelle se trouve une vieille grange. A l'époque un projet avait été validé mais M. Gauzan s'était par la suite rétracté.

Aujourd'hui, M. Jean-François Soulan, tuteur de M. Gilles Gauzan, désire vendre cette parcelle au prix de 18000 euros. Les membres du conseil souhaitent proposer la somme de 15000 euros. M. Lagarde prendra contact avec M. Soulan. En cas d'accord, le projet et la décision modificative qui consiste à transférer cette somme de l'article 2031 opération 158 à l'article 2115 terrain bâti seront validés.

Si un accord n'était pas trouvé, ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Avis favorable sauf M. Navarre qui vote contre

Indemnité conseil 2019 comptable public

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que Mme BABOU Edith, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques à la trésorerie de Plaisance a fait parvenir son décompte d'indemnité de conseil de l'exercice 2019 pour un montant brut de 508,78 € (à savoir 463,05 € indemnité de conseil et 45,73 € indemnité de confection budget).

Avis favorable sauf M. Barnadas qui vote contre.

Commission assainissement

Monsieur le Maire donne la parole à M. BARNADAS en charge de l'assainissement qui informe l'assemblée que la commission réunie le 31 octobre dernier a décidé de ne pas augmenter en 2020 les tarifs appliqués aux usagers, ceux de 2019 sont reconduits :

- Foyer : Prix du m³ : 0,77 €
- Industriel (équipé d'un assainissement autonome) : Convention spécifique pour PFMP
- Industriel (non équipé d'un assainissement autonome) : Prix du m³ : 0,68 €
- Terme fixe annuel pour tous : inchangé à 80 €
- Taxe obligatoire agence de l'eau Adour Garonne : prix du m³ inchangé à 0.25 €
- D'établir deux facturations annuelles en juin et en décembre

Le coût réel moyen constaté d'un raccordement étant de 1200 euros, la taxe de premier raccordement au réseau passe de 500 euros à 1000 euros.

Avis favorable à l'unanimité

Révision des loyers

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réviser le prix des différents loyers communaux suivant l'indice de référence des loyers connus aux dates d'échéances et de comptabiliser la hausse aux locataires concernés.

La révision est donc calculée de la manière suivante :

- à compter du 1^{er} janvier 2020 : Loyer mensuel X Variation annuelle de la moyenne associée du 2^{ème} trimestre 2019 (+ 1,53 %),
- à compter du 1^{er} septembre 2020 : La Poste : Loyer mensuel X Variation annuelle de la moyenne associée du 4^{ème} trimestre 2019 (non paru à ce jour).

Avis favorable de l'assemblée

Subvention réfection façades

Monsieur le Maire donne lecture des conditions d'attribution de subvention pour la réfection des façades des habitations et propose de les reconduire pour l'année 2020 selon les mêmes critères :

- **Crépis ordinaire, peinture**
Taux : 20 % du montant des travaux HT
Plafond de la subvention----- 600 euros
- **Pierres, Colombages**
Taux : 30 % du montant des travaux HT
Plafond de la subvention----- 1200 euros
- **Façade caractéristique**
Taux : 50 % du montant des travaux HT
Plafond de la subvention----- 1500 euros

Avis favorable.

Règlement investissement 2020

La délibération permettant le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2020 reportée en janvier 2020 à la demande de Mme BABOU, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques à la trésorerie de Plaisance.

Renouvellement bail palombière

Monsieur le Maire indique qu'il convient de renouveler la concession concernant le poste de palombière attribué à M. Laffargue Michel. Monsieur le Maire précise que la précédente concession se terminait le 31 août 2019 et que, par oubli, elle n'avait pas été reconduite.

Cette palombière cadastrée A510 C de la forêt communale, parcelle forestière n° 5, régulièrement entretenue, peut lui être louée pour une période de 5 ans à compter du 1er septembre 2019.

Avis favorable sauf monsieur Payros qui s'abstient.

Location traceuse stade

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de remplacer la traceuse au stade. M. Garcia Grégory, en charge des associations, a obtenu des devis dont le montant s'élevait en moyenne à 1200,- euros.

Monsieur Garcia s'est alors tourné vers la société Maïsadour dont le siège social est situé à Haut-Mauco (40280) qui propose un contrat de location pour une redevance annuelle de 150 euros.

Avis favorable pour un contrat de location

Examen divers devis

✓ Tennis

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jacques LABADIE, président de la commission bâtiments, qui indique que la porte d'entrée du club house doit être changée dans le cadre de la 4^{ème} tranche des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux.

Il présente le devis de monsieur PESQUIDOUX Philippe pour la fourniture et la pose d'une porte en PVC blanc vitrée pour un montant de 1497,07 € HT/TTC.

Accord à l'unanimité

✓ Gendarmerie

Monsieur LABADIE explique qu'à la demande de madame l'adjudante BIDEL Estelle, Chef du service Affaires Immobilières du groupement de gendarmerie du Gers, pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de changer la porte enroulable motorisée du garage et la porte intérieure menant du garage aux caves. D'autre part, pour des raisons d'humidité, les portes des logements doivent être rabotées et des grilles de ventilation doivent être posées sur les fenêtres.

Il présente deux devis fourniture et pose de M. Philippe PESQUIDOUX, à savoir :

Devis 1 : Porte enroulable motorisée alu gris, porte intérieure âme pleine, rabotage des portes intérieures et pose de grilles de ventilation aux fenêtres + main d'œuvre : 5617,20 € HT/TTC

Devis 2 : Porte enroulable motorisée alu blanc, porte intérieure âme pleine, rabotage des portes intérieures et pose de grilles de ventilation aux fenêtres + main d'œuvre : 4997,04 € HT/TTC

A l'unanimité, le choix se porte sur le devis à 4997,04 € HT/TTC

✓ **Parking centre de secours sapeurs pompiers**

Monsieur le Maire explique avoir été sollicité par M. Fabrice Brazzalotto, chef de centre du centre de secours d'Aignan pour la rénovation du parking de la caserne en enrobé à chaud sur base d'un devis HT de 17419,96 €, soit TTC 20903,95 €.

Le parking actuel étant revêtu d'un bicouche, Monsieur le Maire a demandé un devis à la société Colas (pas reçu à ce jour) et à la société Hébrais de Marciac pour un tel revêtement. Le devis s'élève à 7236,80 € HT, soit 8684,16 € TTC. Ce devis a été présenté au chef du Groupement des Infrastructures, des Equipements et des Matériels mais il ne retient pas cette proposition. Ces travaux ne correspondant pas techniquement à leurs besoins.

Avis défavorable à l'unanimité.

Parc acrobatique

Monsieur le Maire présente la demande de monsieur Jérôme Fourcade, responsable communication du Parc Accrobranche du Lac d'Aignan, pour la construction d'une seconde grande tyrolienne avec implantation d'un encrage artificiel à quelques mètres de l'arrivée de la première tyrolienne sous forme d'un poteau permettant en retraversant le lac de revenir sur la zone du parc.

Avis favorable à condition d'ajouter dans la convention leur responsabilité en ce qui concerne la sécurité.

Le second point concerne un projet de transformation de la « maison d'accueil » du Parc, à savoir une réorganisation de l'espace intérieur et extérieur (cuisine, douche). Le devis s'élève à 2185 € HT/TTC.

L'assemblée propose le maintien de la redevance annuelle actuelle de 500,- € et les investissements à charge de M. Paillassa. Des plans plus précis lui seront demandés et des précisions relatives à la sécurité seront demandées au service juridique du centre de gestion.

Accord à l'unanimité

Questions diverses

■ **Distribution des chocolats**

Monsieur le Maire informe de l'arrivée la semaine prochaine des chocolats en vue de la distribution.

■ **Panneau église de Fromentas**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'achat d'un panneau indiquant l'église de Fromentas sur la RD20. La mise en place se fera en régie.

■ **Eglise St Saturnin – dégâts tempête début novembre**

Monsieur le Maire informe des dégâts occasionnés à l'église St Saturnin lors de la tempête de début novembre. Un dossier a été envoyé à la SMACL qui n'interviendra pas sur la toiture

mais bien sur les dommages causés à l'intérieur de l'édifice pour lesquels nous attendons le devis de M. Lalanne de St Martin d'Armagnac.

■ **Elections municipales 15 et 22 mars 2020 changement bureau vote**

Monsieur le Maire explique que, suite à l'occupation de la salle polyvalente par une association, un courrier a été envoyé à la Préfecture à Auch pour signaler que le bureau de vote pour les élections municipales sera déplacé à l'ancienne salle de fêtes.

■ **Prix encouragement villages fleuris**

Monsieur le Maire informe qu'Aignan est convié à la cérémonie de remise de prix dans le cadre des villages fleuris le vendredi 29 novembre prochain à Auch afin d'y recevoir un prix d'encouragement.

■ **Installation d'un atelier de menuiserie**

Monsieur le Maire signale qu'un sous-seing a été signé entre la CCAA et M. Ruiz Pascal de Revel pour la transformation du magasin Bricodarti en un atelier de menuiserie et un logement principal. Monsieur Ruiz doit envoyer en mairie une demande de déclaration préalable qui sera soumise au service instructeur Pays Val d'Adour à Maubourguet.

■ **Aignan y Toros**

Monsieur le Maire se réfère à la séance du conseil municipal du 10 octobre dernier au cours de laquelle il avait été émis un avis favorable quant au versement d'une subvention de 5000 € à Aignan y Toros à la condition que la journée taurine de Pâques soit maintenue. Cette journée ayant été votée lors de la réunion d'Aignan y Toros le 7 novembre dernier, ce montant leur sera versé.

■ **Aménagement rue St Saturnin**

A la demande de Mme Sarniguet sur l'avancement du projet rue St Saturnin, Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de Mme Perez-Sappia, architecte des bâtiments de France, qui, en l'état, ne donne pas son accord sur l'aménagement proposé. Ce projet, selon elle, étant de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du bâtiment historique proche (église St Saturnin).

■ **Vœux du maire**

La cérémonie des vœux du maire se déroulera le vendredi 17 janvier 2020 à partir de 19 H à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures cinquante six.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 27 novembre 2019 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 27 novembre 2019

Le Maire,
Philippe BARATAULT